



## PAIEMENT ET MOYENS DE PAIEMENT

**Le payeur est IMPERATIVEMENT une personne physique et de surcroît le représentant légal de l'élève.**

Tout paiement par chèque bancaire, postal, prélèvement, virement, par carte bleue sur place ou en ligne doit être effectué sur le compte du responsable légal de l'élève ou par l'élève lui-même pour les adultes.

**Si paiement par chèque, nous vous remercions de préciser au verso le nom et prénom de chacun des élèves.**

### PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE ET DES FRAIS DE DOSSIER

La demande de paiement est envoyée par e-mail dans le mois suivant le début des cours (octobre). Elle est à régler dans les 20 jours suivant son émission. Si la demande est émise au début des vacances scolaires de la Toussaint, elle est à régler au plus tard la semaine de la rentrée suivant ces mêmes vacances. Si vous ne l'avez pas reçue, veuillez-vous rapprocher du Conservatoire à partir du 26 octobre 2023 ou dans les 30 jours après le début des cours.

Son paiement est exigible dès le premier cours suivi.

Elle est payable par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de : « Régie du Conservatoire », par carte bancaire en ligne ou sur place, en espèces, par virement bancaire, prélèvement bancaire en trois mensualités ou chèques vacances.

**Pour tout paiement par chèque, nous vous remercions de préciser au verso le nom et prénom de chacun des élèves.**

**Pour tout paiement en espèces, l'appoint est exigé.**

#### PAIEMENT PAR VIREMENT : RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE DE LA RÉGIE DU CONSERVATOIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	06000	00002005726	97	TPNICE

  

Identifiant international de compte bancaire - IBAN	
IBAN (International Bank Account Number)	BIC (Bank Identifier Code)
FR76 1007 1060 0000 0020 0572 697	TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE : **RR CONSERVATOIRE MUSIQUE CANNES REGIE DE RECETTES RRSL**

### PAIEMENT EN TROIS MENSUALITES EXCLUSIVEMENT PAR PRELEVEMENTS

(Seule possibilité de possibilité de payer en plusieurs fois autorisée par le trésor public).

Pour payer les frais de dossier et la cotisation annuelle par prélèvements, il est impératif de fournir le formulaire SEPA et le Relevé d'Identité Bancaire du payeur identifié sur le formulaire en même temps que les documents correspondant à votre situation, dès l'enregistrement du dossier. Les frais de dossier seront prélevés lors du premier prélèvement. À défaut, la totalité de la somme due sera exigible en une seule fois.

Le formulaire SEPA (autorisation de prélèvements) est téléchargeable ici :

<http://www.cannes.com/fr/culture/conservatoire-de-musique-et-theatre/informations-pratiques.html>

Aucun remboursement ne peut être accordé, sauf cas de force majeure (déménagement hors département, longue maladie, etc.).